

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16  
Affichage le : 26/12/16  
Transmission préfecture le : 26/12/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161216-lmc195988-DE-1-1  
Du : 26/12/16  
Délibération exécutoire le : 26/12/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE D01 RESSOURCES HUMAINES**  
**CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS DÉPARTEMENTAUX**  
**À L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement Public de Coopération Interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 15 avril 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental la mission archéologie et transférant sa compétence à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental la mission adoption et transférant sa gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la mise à disposition payante d'agents départementaux au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine (EPI), aux fins de la mise en œuvre de la compétence d'archéologie, ci-annexée. La mise à disposition des agents fera l'objet d'un remboursement régulier de la part de l'EPI auprès du Département des Yvelines.

Approuve les termes de la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition gratuite d'agents du Département des Yvelines auprès de l'EPI, aux fins de gestion de la mission adoption.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que les charges de personnel seront imputées au budget départemental, au chapitre 012, articles 64111, 64112, 64118, 64131, 6414, 64168, 6417, 6473, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453, et que le remboursement au Département sera imputé au chapitre 013 article 6419.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS DÉPARTEMENTAUX À L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.